



Utilisation Rationnelle de l'Energie dans le bâtiment

Les différentes législations régionales, à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie, sont de plus en plus sévères et difficiles à appréhender, que ce soit pour le concepteur, le maître d'œuvre ou l'entrepreneur. A cela, s'ajoutent les contraintes d'un marché en demande croissante de conscience environnementale.

Your tailor-made solution

Dans ces conditions, Vinçotte peut vous aider, à tous les stades de votre projet immobilier, dans la prise en compte des différents objectifs de performances énergétiques. Et ce, qu'ils soient d'ordre légal tel que ceux repris dans les différents volets des PEB's régionales, ou d'ordre volontaire tel que lors de réalisations de bâtiments certifiés passifs.

Your result

Le service Génie Civil de Vinçotte, vous donne l'assurance de disposer d'un conseiller indépendant, possédant l'expertise nécessaire pour vous apporter les informations pertinentes dans différents domaines tel que :

- Calculs PEB pour la conception de bâtiment neuf,
- Certifications PEB dans le cadre de la vente ou la location de bureaux ou de projets immobiliers importants,
- Audits énergétiques de vos bâtiments, que ce soit sur base volontaire ou sur imposition régionale,
- Calculs PHPP pour l'obtention d'une certification passive,
- Etc...

Please note

- Arrêtés Royaux
- RGPT et Code sur le Bien-Etre au travail
- Règlements Régionaux et Communaux

Normes et standards

- NBN EN 1990 à 1999 (**Eurocodes**)

In which situation?

Tout professionnel ayant besoin d'un support efficace afin d'atteindre l'objectif de performance énergétique de son projet immobilier.